

**HAUTS-DE-FRANCE  
PASS RÉNOVATION**



Des travaux pour économiser

Dispositif  
100% public  
de la Région



Comment réduire notre  
facture de chauffage ?

Quels travaux réaliser et  
quelles entreprises choisir ?

# UN ACCOMPAGNEMENT\* COMPLET ET PERSONNALISÉ POUR LA RÉNOVATION GLOBALE ET PERFORMANTE DE VOTRE LOGEMENT !

Comment financer nos  
travaux énergétiques ?

Par où commencer ?



## UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE



**RÉALISATION  
D'UN AUDIT COMPLET  
ET PROPOSITION D'UN  
PROGRAMME DE  
TRAVAUX**



**ACCOMPAGNEMENT  
TOUT AU LONG  
DU PROJET**

jusqu'à 3 ans  
après travaux



**RECRUTEMENT  
DES ENTREPRISES**

entreprises locales  
et RGE



**ACCOMPAGNEMENT  
SUIVI DU CHANTIER**

assistance en cas  
de litige



**PRÉFINANCEMENT  
DES AIDES ET  
DU MONTANT  
DES TRAVAUX**



**FINANCEMENT  
PERSONNALISÉ  
ET OPTIMISÉ**



**PRIMES CEE  
ET MA PRIME  
RENOV'  
FACILITÉES**



**DISTRIBUTION DE  
L'ÉCO-PRÊT  
À TAUX 0**

50 000€ maximum  
remboursement  
sur 20 ans

“ Je suis soulagée d'avoir  
trouvé un interlocuteur unique  
à la fois pour la partie financière et  
pour la partie technique. C'est très  
sécurisant d'être accompagnée sur  
un tel chantier. Je ne me voyais pas  
tout gérer toute seule. ”

Une abonnée de Phalempin (Nord)

“ Nous avons fait nos calculs sans  
prendre en compte les différentes  
aides. Quand nous avons appris  
l'existence de l'éco-prêt à taux zéro,  
nous avons vu la possibilité de tout  
faire en une fois. ”

Un abonné d'Amiens (Somme)

[pass-renovation.hautsdefrance.fr](http://pass-renovation.hautsdefrance.fr)

[contact@hautsdefrance-spee.fr](mailto:contact@hautsdefrance-spee.fr)

0800 02 60 80

ou scannez ce QR-Code



POUR TOUS, SANS CONDITION  
DE REVENUS NI D'ÂGE

Suivez-nous :      
@PassRenovation

\* L'offre d'accompagnement du service public est payante à partir de la signature du contrat de service public. Cette contribution peut être acquittée en une fois ou étalée sur 15 ans, moyennant le versement d'un acompte de 300€ à la signature du contrat. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.